



Direction de l'Action Régionale  
et de la Petite et Moyenne Industrie

**Sous-direction de la métrologie**  
**Organisme notifié n° 0171**

DA 18-342/1

**DECISION n° 99.00.620.053.0 du 27 octobre 1999**

**ADDITIF n° 1 au**  
**CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE**

**n° 99.00.620.010.0 du 23 avril 1999, révisé.**

Le présent additif concerne la balance modèle EL26 qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité de sa révision n° 1 (1) par :

- la possibilité d'être équipé d'un clavier, plat et étanche en lieu et place du clavier à touches débordantes, et d'une carte électronique de gestion de ce clavier adaptée.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité et sa révision n° 1 restent inchangées.

Le sous-directeur de la métrologie

J.F. MAGANA

(1) Décision n° 99.00.620.047.0 du 14 septembre 1999.